

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE"

FORMULE E

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE—

Comté de St-Jean Municipalité civile de St-Jean city  
(Comté municipal) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉCRIRE LISIBLEMENT AVEC UNE ENCRE INDELÉBILE. CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement.

Cette formule ne doit pas être lacérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.

ÉPOUX		ÉPOUSE	
2. Nom et prénoms	<u>Adrien Lavoie</u>	12. Nom et prénoms	<u>Thérèse Boivin</u>
3. Occupation	<u>journalier</u>	13. Occupation	<u>-</u>
4. Célibataire, veuf ou divorcé	<u>célibataire</u>	14. Célibataire, veuve ou divorcée	<u>célibataire</u>
5. Age	<u>29 ans</u>	15. Age	<u>20 ans</u>
6. Religion	<u>catholique</u>	16. Religion	<u>catholique</u>
7. Résidence	<u>St-Jean 106 St-Hubert</u> <small>(Domicile habituel)</small>	17. Résidence	<u>St-Jean</u> <small>(Domicile habituel)</small>
8. Lieu de naissance	<u>Québec</u> <small>(Province ou pays)</small>	18. Lieu de naissance	<u>Québec</u> <small>(Province ou pays)</small>
9. Lieu de naissance de son père	<u>Québec</u> <small>(Province ou pays)</small>	19. Lieu de naissance de son père	<u>Québec</u> <small>(Province ou pays)</small>
10. L'époux sait-il lire?	<u>oui</u>	20. L'épouse sait-elle lire?	<u>oui</u>
11. L'époux sait-il écrire?	<u>oui</u>	21. L'épouse sait-elle écrire?	<u>oui</u>

22. Date du mariage 2 septembre 1926  
(jour) (mois) (année) 23. Par licence ou par bans par bans

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—

(a) Nom de la paroisse ou église Cathédrale de St-Jean (b) Municipalité civile de St-Jean city  
 (c) Date 29 août 1926 (d) Comté (municipal) St-Jean city  
(jour) (mois) (année)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil  
 dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait W. Charbonneau  
 Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici Bess

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

112592